



16 janvier 2023

(23-0384)

Page: 1/3

Comité des licences d'importation

Original: anglais

ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 5:1 À 5:4 DE L'ACCORD¹

PHILIPPINES

La notification ci-après, initialement reçue le 3 novembre 2022, est distribuée à la demande de la délégation des Philippines.

| | Catégorie | Détails de la notification |
|----|--|---|
| 1 | Membre notifiant | Philippines |
| 2 | Titre de la nouvelle législation/procédure | Arrêté ministériel n° 22-08:2022 – Nouveau règlement technique concernant la certification obligatoire des articles de feux d'artifices des catégories générales 1, 2 et 3 |
| 3 | Date de publication | 8 juillet 2022 |
| 4 | Date d'entrée en vigueur | 22 juillet 2022 |
| 5 | Adresse du site Web/ publication officielle de la nouvelle réglementation/ procédure | https://bps.dti.gov.ph/index.php/component/edocman/1308-department-administrative-order-dao-no-22-08-series-of-2022/download?Itemid= |
| 6 | Avez-vous joint une copie (pdf) de la réglementation pour le Secrétariat? | [X] Oui (<i>Veillez joindre une copie de la réglementation à la présente notification.</i>) [] Non |
| 7 | Type de notification | [] a) Nouvelle réglementation/procédure ² concernant les licences; (veuillez répondre aux questions n° 8 à 14) [X] b) Modification d'une réglementation/procédure précédemment notifiée dans le document: G/LIC/N/2/PHL/60; (veuillez répondre aux questions n° 15 et 16) |
| 8 | Liste des produits soumis à licences | |
| 9 | Nature du régime de licences | Automatique: [] Non automatique: [] |
| 10 | Objectif administratif/ mesure appliquée | a) <input type="checkbox"/> Protection de la moralité publique b) <input type="checkbox"/> Protection de la vie et de la santé des personnes et des animaux et préservation des végétaux; protection de l'environnement c) <input type="checkbox"/> Collecte de statistiques commerciales ou surveillance du marché |

¹ Il est entendu que le Membre notifiant a également rempli ses obligations de notification au titre de l'article 1:4 a) et de l'article 8:2 b) concernant la loi/la réglementation/la procédure pertinente notifiée en remplissant le présent formulaire de manière complète et précise.

² Il est entendu que "nouvelle réglementation/procédure" fait référence à toute loi, réglementation ou procédure nouvellement introduite, ainsi qu'à celles qui sont en vigueur mais qui sont notifiées pour la première fois au Comité.

| | Catégorie | Détails de la notification |
|----|---|---|
| | | d) <input type="checkbox"/> Protection des brevets, des marques de fabrique ou de commerce et du droit d'auteur, et prévention des pratiques frauduleuses e) <input type="checkbox"/> Respect des obligations découlant de la Charte des Nations Unies et d'autres traités internationaux (<i>CITES, Convention de Bâle, Convention de Rotterdam, Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, etc.</i>) f) <input type="checkbox"/> Administration des contingents (y compris tarifaires) g) <input type="checkbox"/> Réglementation des importations d'armes, de munitions ou de matières fissiles et protection de la sécurité nationale h) <input type="checkbox"/> Autre: _____ (veuillez préciser) |
| 11 | Organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes | |
| 12 | Point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité | |
| 13 | Durée d'application prévue de la procédure de licences | |
| 14 | Résumé de la notification dans l'une des langues officielles de l'OMC | |
| 15 | Si la case 7 b) a été cochée, veuillez indiquer la nature de la (des) modification(s) | a) <input type="checkbox"/> Abrogation b) <input type="checkbox"/> Suspension c) <input checked="" type="checkbox"/> Modification d'aspects particuliers des procédures existantes: <input checked="" type="checkbox"/> produits visés <input checked="" type="checkbox"/> objectif administratif <input type="checkbox"/> caractère automatique ou non automatique <input type="checkbox"/> durée d'application de la procédure de licences <input type="checkbox"/> modification de la nature de la restriction quantitative/en valeur <input type="checkbox"/> conditions de recevabilité des demandeurs <input type="checkbox"/> point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité <input type="checkbox"/> organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes <input type="checkbox"/> documents requis (y compris le formulaire de demande) <input type="checkbox"/> délai de présentation de la demande <input type="checkbox"/> organe(s) administratif(s) délivrant les licences <input type="checkbox"/> délai de délivrance d'une licence <input type="checkbox"/> droit de licence/redevance administrative <input type="checkbox"/> versement d'un dépôt ou paiement préalable, et conditions applicables <input type="checkbox"/> droits/procédures de recours <input type="checkbox"/> durée de validité de la licence <input type="checkbox"/> autres conditions de la licence (prolongation, cessibilité, sanctions en cas de non-utilisation, etc.) <input type="checkbox"/> prescriptions en matière de change <input type="checkbox"/> autre: _____ (veuillez préciser) |

| | Catégorie | Détails de la notification |
|-----------|--|--|
| 16 | Veillez expliquer les modifications en détail (dans l'une des langues officielles de l'OMC) | L'Arrêté ministériel n° 22-08 vise à assurer que les articles de feux d'artifices des catégories générales 1, 2 et 3 fabriqués dans le pays sont conformes aux prescriptions spécifiées en matière de sécurité, telles que prévues par les normes nationales des Philippines. Ce règlement technique a également pour but de soutenir et d'être en conformité avec les activités de sensibilisation de divers organismes gouvernementaux tels que la Police nationale philippine, l'Office de la protection contre l'incendie et le Ministère de l'intérieur et des collectivités locales sur les pratiques de sécurité relatives à l'utilisation et à la fabrication des feux d'artifice. |
